

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Prothétique :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Reclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1384

26651

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Khamlichi mohamed

Date de naissance :

01-01-1951

Adresse :

Tél. : 0602154142

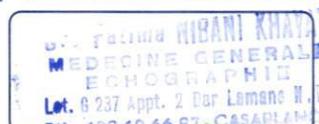
Total des frais engagés :

967,50

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 04/03/2012

Nom et prénom du malade : M. KHAMLICHI MOHAMED Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 07/03/2012

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
06/03/2020	C	15000		

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	04/03/20	817,50

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan des

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	C
00000000	00000000
35533411	11433553

A diagram of a dental arch (maxilla) with 28 numbered teeth. The teeth are arranged in four quadrants: upper left (1-8), upper right (9-16), lower left (17-24), and lower right (25-28). A coordinate system is overlaid on the arch, with the vertical axis pointing upwards and the horizontal axis pointing to the left. The origin is at the center of the arch. The vertical axis is labeled 'H' at the top and 'B' at the bottom. The horizontal axis is labeled 'D' on the left and 'G' on the right. The teeth are represented by circles with numbers, and the arch is shown in a perspective view.

(Création, remont, adjonction)

ANSWER

VISÉ ET SACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION

الطب العام

خريجة كلية الطب الدار البيضاء
حائزة على دبلوم الفحص بالجامعة

جامعة رونى ديكارت بباريس

مراقبة الحمل - تحفيظ القلب حائزة على دبلوم أمراض السكر

جامعة بنى سويف

دبلوم الحمية الطبيعية
كلية الطب بفاس

Lauréate de la Faculté de Médecine de Casablanca
Diplômée en Echographie Générale et Obstétricale de Faculté René Descartes Paris
Suivi de Grossesse - ECG
Diplômée en Diabétologie de La Faculté de Médecine Montpellier
DU de Nutrition et Diététique Médicale
Faculté de FES

Casablanca le : 04/03/2022

MRITAMUCHI NOURIA

28.00 - Glacofluge 1500 N:3.

8920 - Author of new N: 2 (Date 28)
x2 for order S.V. S.V. HAY SS macie 6, H, N anca

- Kasagi 160 N:3.

19650 -21px 600px 60px


15.80 - Delivered to eff
self 20/11/11

5840

Suppose you had the same problem as me.

5280

$$3250 \times 2$$

SV - Differenzialrechnung
Rechenregeln

81750

Pharmacie EL HAY
Allerhli 11155
Docteur en Pharmacie
Yar Lamine. Bioc. N° 6. N. M.
Ain Seba. Casablanca
Télé. 22.99.33.22

LOT : 19E004
P.E.M. 04/2021
KARDEGIC 1/0 MG
SACHETS B30
P.P.V : 35DH70

6 1180001 081189

5840

OT 181038
XP 02/2021
PV 52.80DH

LOT: M0162
PER: 11/2020
PPU: 196.50 DH

PPV1 H80
PE 022
LOT 2012

LOT 052304/FC9
05/2022 PPC 59,50

20mg

28,00

28,00

190462
208/2021
/ 30.00DH

10

LOT : 19E003 PER.: 04 2021